



7 rue des roses - BP 56
67262 SARRE-UNION cedex
Téléphone : 03 88 00 10 25
Télécopie : 03 88 00 14 99
Courriel : ce.0670056X@ac-strasbourg.fr
Site du collège : www.collège-pierreclaude.com

Objet de la consultation :

Voyage à Berlin du mardi 22 avril au vendredi 25 avril 2025

Marché public passé selon une procédure adaptée
(articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique)

Pouvoir adjudicateur :	Collège Pierre Claude, Sarre-Union
Représenté par :	Mme Goetz Christine, Principale
Contact :	Adjointe gestionnaire Carole.jarillot@ac-strasbourg.fr
Comptable assignataire des paiements :	Agent comptable du Lycée Jules Verne de Saverne

1. Objet de la consultation

La consultation porte sur l'organisation et la réalisation d'un voyage à Berlin.

2. Prestations demandées

Effectif et dates prévisionnels

- Les prestations à réaliser concernent un groupe prévisionnel de 48 élèves et 4 accompagnateurs adultes.
- Le séjour devra se dérouler du 22 au 25 avril 2025.

Transport

- Le transport devra se faire en autocar grand tourisme. Au départ du parking du collège de Sarre-Union (5h00 du matin).
- Le car reste à notre disposition pendant la durée du séjour pour nos déplacements.

Hébergement

- Familles d'accueil, un seul point de ramassage matin et soir.
- Les élèves doivent être conduits par leur famille d'accueil au lieu de rdv.
- Hébergements corrects avec literie propre et accès à une salle de bain.
- Petits déjeuners, paniers-repas et dîners prévus par la famille, y compris le panier-repas du dernier jour pour le retour.

Visites à organiser

- Mardi : départ du parking du collège le matin (5h)
petit-déjeuner et déjeuner tirés du sac
arrivée à Berlin, Checkpoint Charlie (les bagages restent dans le bus)
promenade à pied Friedrichstrasse – Unter den Linden – Brandenburger Tor
et si le temps le permet : traversée du Tiergarten avec la Strasse des 17. Juni jusqu'à la
Siegessäule
récupération du groupe par le bus (heure à définir)
accueil dans les familles, dîner et nuitée
- Mercredi : petit-déjeuner dans les familles
récupération du groupe par le bus au lieu de rdv
visite du DDR Museum (réservation et entrées à inclure dans la prestation)
visite libre du Berliner Dom
repas au Lustgarten : panier-repas fourni par les familles
promenade à pied Nikolaiviertel – Rotes Rathaus und Neptunbrunnen –
Alexanderplatz mit Weltzeituhr
montée au Fernsehturm pour 14h00 ou 14h30 (réservation et entrées à inclure dans la prestation)
quartier libre
récupération du groupe par le bus (heure à définir)
retour dans les familles : dîner et nuitée
- Judi : petit-déjeuner dans les familles
récupération du groupe par le bus (heure à définir)
visite guidée de la Gedenkstätte der Berliner Mauer (réservation - entrées + visites guidées à inclure
dans la prestation)
récupération du groupe par le bus pour déposer au Potsdamer Platz mit Sony Center
repas au Arkaden Einkaufszentrum : panier-repas fourni par les familles
promenade à pied Wittenbergplatz – KaDeWe – Kaiser Wilhelm Gedächtniskirche
visite libre de l'église
quartier libre au Kurfürstendamm
récupération du groupe par le bus (heure et lieu à définir)
retour dans les familles : dîner et nuitée
- vendredi : petit-déjeuner dans les familles
départ du bus à 9h00 pour le retour
panier-repas du déjeuner fourni par les familles
retour à Sarre-Union en début de soirée.

Détails

- Réservations - visites à la charge du prestataire.
- Remboursement des prestations non fournies en cas d'embouteillages, mauvais temps inclus dans la garantie assurance annulation ou compensation à hauteur du montant de la prestation non fournie.

- Forfait téléphonique prévu pour le professeur responsable, numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24/24 prévu par le voyageur

- Aucune surtaxe carburant

3) Prix

- Le prix est forfaitaire, ferme, définitif, non révisable, non actualisable. L'offre devra faire apparaître le prix par personne.

- L'offre devra préciser les variations de prix par personne en fonction de la variation de l'effectif du groupe (plus ou moins 5 élèves).

- Le prix est réputé complet, comprenant toutes les charges ainsi que tous les frais directs et indirects afférents à la prestation. Aucun surcoût ne sera accepté lors du règlement du solde.

- L'offre ne doit pas comporter de gratuités, de reversements ou ristournes au titre des accompagnateurs.

- Le prestataire fournit au responsable du groupe les billets d'entrée pour les visites.

4) Modalités de paiement

Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70 % de la totalité de la prestation. Le détail du versement des acomptes devra être précisé.

Le solde sera versé après service fait.

Le paiement se fera exclusivement par mandat administratif, sur présentation d'une facture accompagnée d'un RIB.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture et des justificatifs.

5) Assurance annulation

Les offres devront apporter les précisions suivantes :

- pour l'assurance individuelle (annulation, interruption séjour, assistance rapatriement, bagages, accident) : coût, conditions et détails des garanties ;

- pour l'assurance du groupe (annulation) : coût, conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision préfectorale, rectorale, ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire durant la période prévue.

- assurance assistance, rapatriement et annulation sans condition individuelle ou collective obligatoire incluse dans les prix comprenant annulation pour COVID.

6) Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en français et exprimées en euros.

Les offres seront présentées sous forme de devis détaillé selon le descriptif des besoins exprimés, accompagné de la description des services associés.

Un modèle de contrat devra être joint au devis.

Le dossier de candidature devra comprendre les documents réglementaires permettant de garantir les capacités économiques, financières, juridiques, techniques et professionnelles du candidat.

Le candidat devra justifier d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et fournir une attestation précisant qu'il est à jour dans ses cotisations et que la prestation objet de l'offre est garantie.

Les offres sont à transmettre sur la plateforme AJI.

7) Critères d'attribution

Les candidatures conformes et recevables seront évaluées selon les critères suivants :

- qualité transport et hébergement : 40 %
- qualité des autres prestations : 20 %
- prix : 40 %

L'établissement se réserve le droit de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse initiale des offres.

8) Clauses suspensives

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité :

- si aucune offre ne correspond à ses attentes ;
- si la prestation proposée ne rentre pas dans la limite du budget maximum à supporter par les familles ;
- si le conseil d'administration n'adopte pas ou si les autorités de tutelles ne valident pas le projet financier du voyage.

La Principale

C. GOETZ

